

Thème : Droit pénal d'urgence : premiers réflexes

Date : Vendredi 3 février 2023 de 14h à 17h

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Maîtriser les règles procédurales fondamentales dans le cadre du droit pénal d'urgence
- Affiner sa pratique de ce contentieux
- Savoir se saisir de tous les outils juridiques
- Savoir penser une stratégie de défense, puis la mettre en oeuvre
- Réfléchir à une meilleure pratique collective

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **La comparution immédiate**
- **La comparution à délai différé**
- **La CPPVCJ**
- **La « CRPC déferrement »**
- **La présentation devant le juge d'instruction**

➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive, remise de supports écrits.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Aurélien BOURDIER, Avocat au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.